

LE MANDRÉEN

MAGAZINE MUNICIPAL D'INFORMATIONS - VILLE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER

MAI 2019

N° 247

Réouverture des plages

p. 3



| ÉDITO



Après avoir réalisé la construction du nouveau restaurant scolaire en autofinancement (pas d'emprunt) pour un montant de 3 342 000 € et avec une participation du département de 50%, la municipalité s'oriente maintenant vers la réalisation du projet Fliche Bergis avec la rénovation du bâtiment et les aménagements pour accueillir le centre aéré et le conservatoire de musique.

Le recrutement très bientôt d'un cabinet d'architecture permettra la construction d'un dossier complet avec une estimation financière plus précise, même si d'ores et déjà nous affectons au budget 2019 une somme de 1,2 millions d'euros.

La contribution d'une APCP (Autorisation de Programme et Crédit de Paiement) permettra d'adapter les financements du projet au fur et à mesure de son avancée. En cas de besoin, la commune aura la capacité d'emprunter puisque son faible endettement actuel est 8 fois inférieur à l'endettement des communes de même taille et ce malgré la baisse importante des dotations de l'Etat (perte d'environ 1 million d'euros en 4 ans).

L'année 2019 sera surtout marquée par l'effort financier à l'intention du personnel municipal par l'introduction d'un nouveau régime indemnitaire auquel s'ajoute la possibilité pour les personnels d'obtenir des tickets restaurant d'une valeur de 9,20 € pris en charge à 50% par la ville.

Au total c'est plus de 200 000 € que la ville consacre au profit de son personnel par année. Malgré le désengagement partiel mais important de l'Etat, les taux des impôts locaux pour l'essentiel la TH (Taxe d'Habitation) et la TFB (Taxe Foncière Bâtie) ne changeront pas encore cette année (voir le tableau comparatif).

Malgré tout, la commune maintient son aide au fonctionnement des associations au même niveau qu'en 2018, ainsi que la subvention au CCAS et à la caisse des écoles. Deux ombres au tableau ; la pénalité imposée par l'État (106 000 € en 2019) au titre de la loi SRU pour insuffisance de création de logements sociaux (taux actuel : 6,75%). À ce titre, la commune devra augmenter son parc de logements pour tenter d'approcher le taux imposé qui passera en 2021 à 25% (loi DUFLOT).

Un objectif qui constituera pour les générations futures une profonde préoccupation, partagées entre les besoins de la commune et les obligations légales, ajoutée à la suppression de la taxe d'habitation, compensée par l'État au niveau 2017, sans tenir compte des évolutions chaque année de l'inflation qui entrainera une baisse des recettes fiscales pour les collectivités.

Alain **BALLESTER**,
1^{er} adjoint.



MÉTROPOLE
TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE



ILS NOUS ONT QUITTÉS

TOUCAS Antoine :
86 ans - 25/03/2019

BELPEER Didier :
63 ans - 27/03/2019

DEMIERRE Jean-Pierre :
74 ans - 28/03/2019

DUSSEAUX Christiane :
74 ans - 01/04/2019

GIRARD Hubert :
80 ans - 02/04/2019

MORELL veuve **CASANO** Nadia :
96 ans - 04/04/2019

ROGER Robert :
73 ans - 06/04/2019

ESPOSITO Alain :
63 ans - 13/04/2019

PRINGUET épouse **DELANNOY**
Claudine : 61 ans - 14/04/2019

| NOS JOIES, NOS PEINES... |



LE MANDRÉEN

JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATION
Disponible sur www.ville-saintmandrier.fr

Directeur de la Publication : Gilles VINCENT.
Rédaction, création graphique, mise en page :
Service Vie de la Cité.

Crédit photos : Service Vie de la Cité, associations
et écoles, www.quelquepartenprovence.com,
Patrick LECONTE; Odile BERTRAND.

Photo de couverture : Odile BERTRAND.

Impression : Imprimerie Joubert - 06517 CARROS

PERMANENCE COMMUNALE

Elle est assurée 7j/7, de 18h00 à 08h00
par un agent de la police municipale au
06 75 56 02 17.
L'agent d'astreinte est chargé d'être
votre interlocuteur pour tout problème
technique ou de sécurité.

VOUS VENEZ DE VOUS ÉTABLIR À SAINT-MANDRIER ?

Les nouveaux arrivants sur la commune
sont invités à se présenter en mairie.
A cette occasion, la municipalité mettra à
leur disposition un guide d'accueil qui leur
sera remis au Cabinet du Maire.

Pour être tenu informé des manifestations organisées sur la commune, spectacles, vernissages, réunions publiques..., inscrivez-vous auprès du service VIE DE LA CITÉ en envoyant vos nom, prénom et adresse mail à : vielite@ville-saintmandrier.fr



"Événements de la ville de Saint Mandrier sur Mer"

| AGENDA - MAI 2019

DU 26 AVRIL AU 19 MAI

EXPOSITION XAVIER ETIENNE. Du **Vendredi 26 Avril au Dimanche 19 Mai**, à la Galerie Rancilio (ouverte du lundi au vendredi et dimanche de 16h à 19h, le samedi de 10h à 12h et de 16h à 19h) et au Domaine de l'Ermitage (du mardi au dimanche de 14h30 à 17h30). **Vernissage vendredi 26, à 18h30 au Domaine de l'Ermitage.**

MERCREDI 01^{ER} MAI

RÉGATE DU MUGUET organisée par l'ANSM. Départ de la régates à partir de 11h dans la rade. Il pourrait y avoir environ 70 bateaux concurrents. La régates du Muguet est le point d'orgue des régates du Challenge Voile de l'Aire Toulonnaise (CVAT). Résultats à partir de 19h, salle Marc Baron, avec remise des prix et des lots de nos sponsors.

TOURNOI DU 1^{ER} MAI, stade Lanrière organisé toute la journée par l'ASSM Football Vétérans.

DIMANCHE 05 MAI

13^{ÈME} RALLYE INTERCLUBS DU VAR, par les Amis de la Maquette et de la Calandre Mandréenne. Toute la journée, Place des Résistants.

THÉÂTRE : COMÉDIE TRAGIQUE par les

Dictionnariens, à 17h, au Théâtre Marc Baron. **Tarif : Enfant 8 € / Adulte 10 €.** **Renseignements et réservations au 06 30 49 91 13 / prenavot@live.fr**

LUNDI 06 MAI

DON DU SANG Salle des fêtes Marc Baron, de 8h à 12h30.

MERCREDI 08 MAI

74^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945. Rassemblement des participants sur le parvis de l'église, à partir de 10h20.

DIMANCHE 12 MAI

VIDE-GRENIERS du village. Place des Résistants, de 08h à 18h. Organisé par l'association Les Ti'Mandréens.

SPECTACLE BHARATA NATYAM (danses indiennes), organisé par l'association Anandayoga, à 17h, Théâtre Marc Baron. **Entrée libre.**

DIMANCHE 19 MAI

MARCHÉ ARTISANAL organisé par l'association Plein V'Arts. Toute la journée, Place des Résistants.

VIDE-GRENIERS du Pin Rolland. Parking Sainte-Asile, de 07h à 17h. Organisé par l'association Festive de la Presqu'île.

5^{ÈME} TOURNOI 3 CONTRE 3 DE BASKETBALL « Challenge Jean Derrien » de 9h30 à 12h30 sur les terrains extérieurs de basket du village, près du parking du stade, organisé par l'USSM Basketball. **Inscriptions au 06 73 03 72 74.**

DU 21 AU 25 MAI

FÊTE DE LA NATURE. Du **Mardi 21 au Samedi 25 Mai.** Plus d'informations sur www.ville-saintmandrier.fr

DU 22 MAI AU 05 JUIN

EXPOSITION RÉGINE BLANC. Du **Mercredi 22 Mai au Mercredi 5 Juin**, à la Galerie Rancilio (ouverte du lundi au vendredi et dimanche de 16h à 19h, le samedi de 10h à 12h et de 16h à 19h). **Vernissage Mercredi 22 Mai, à 18h30 à la Galerie Rancilio.**

VENDREDI 24 MAI

TOURNOI DE L'OURS, Stade Bodrero, de 20h à 00h, organisé par l'USSM Rugby.

SAMEDI 25 MAI

SOIRÉE SPECTACLE CABARET, Théâtre Marc Baron, de 10h à minuit, organisée par l'association Les Ti'Mandréens.

RÉGATE SAMU'S CUP, du 25 au 31 mai, organisée par l'ANSM. Pour plus de renseignements : www.samuscup.fr

| ACTUS MUNICIPALES



Un abri bateau

Enfin les mandréens peuvent s'abriter au départ de la navette quai Jean Jaurès grâce une action commune du réseau Mistral et de la Ville. L'implantation de cet abri répond à des mesures de sécurité et de confort pour les usagers qui pourront profiter aisément de cette nouvelle installation. ■

Alain BALLESTER,
1^{er} adjoint.



Réouverture des plages

La réouverture de toutes les plages de la commune est effective depuis le 16 avril après le passage de l'équipe de dépollution dirigée par la Préfecture (le CÈDRE). Seule la dépollution de la plage du Touring avait

été anticipée par les services techniques pour permettre la reprise de l'activité voile. ■

Alain BALLESTER,
1^{er} adjoint.

Dossier spécial



Budget municipal

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018

L'excédent de Fonctionnement 2018 s'élève à 3.332.840 €. Il sera repris en recette sur le budget 2019. Il correspond à une bonne maîtrise des dépenses, moindre consommation des crédits prévus au budget primitif et ainsi qu'à une amélioration des recettes par rapport aux prévisions, les notifications de l'État arrivant tardivement. L'augmentation des droits de mutation (marché immobilier) traduit une évolution de l'activité économique immobilière sur la commune en 2018.

En investissement, le solde de l'exécution en déficit de 34.982 € est ajouté au solde des restes à réaliser et traduit un besoin de financement de 559.100 € qui sera couvert par le virement du Fonctionnement à la section d'investissement.

LE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Présenté tout d'abord en commission des finances, permet aux élus membres de mesurer l'évolution des dépenses et recettes. L'objectif étant de prévoir pour les prochaines années, comment financer l'évolution des dépenses consécutives aux services publics et quelles sont les possibilités d'économie pouvant être réalisées en parallèle.

LE BUDGET PRIMITIF 2019

▪ En fonctionnement

L'année 2019 sera marquée par une hausse de la masse salariale consécutive à la revalorisation du régime indemnitaire des agents de la commune sur le modèle de celui mis en place par la Métropole et auquel s'ajoute l'attribution des titres-restaurant à compter du 1er juillet.

Enfin, la hausse du SMIC, les formations professionnelles, l'évolution de carrière des agents, les remplacements occasionnels participent à la hausse de la masse salariale sans augmentation d'effectifs.

L'enveloppe aux associations est maintenue au même niveau à 242.000 €.

Il est prévu une dépense de 106.000 € imposée par l'État au titre de l'article 55 de la loi SRU, concernant l'insuffisance de logements sociaux sur la commune.

La charge financière (intérêt des emprunts) s'établit à 30.110 € pour 2019 et traduit le très faible endettement de la Commune.

En recettes, l'évolution des bases de l'imposition de la Taxe d'Habitation, du Foncier bâti et non bâti de 2,2% est fixée par la loi de Finances 2019 et alignée sur un calcul de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation. Au total, le budget de Financement s'élève à 9.494.000 €.

▪ En investissement

Un budget primitif affiché de 4.146.000 € financé par le virement de la section de Fonctionnement le FCTVA, les subventions, les amortissements, la Taxe d'aménagement, dotations, excédent de Fonctionnement...

En conclusion, aucun emprunt n'est envisagé pour réaliser les investissements de 2019, et le BP prévoit le maintien des taux d'imposition des 3 taxes locales (TH, TFB et TFNB).

▪ L'attribution de compensation métropolitaine

Au 1er janvier 2019, les 12 communes de la Métropole ont transféré des compétences (ex : voirie, espaces verts, éclairage public...). Elles ont aussi transféré le personnel rattaché à ces compétences. Elles ont transféré en même temps le financement pour gérer ces compétences. Toutes ces opérations sont réglées à travers une attribution de compensation négative, inscrite en charge de Fonctionnement et d'investissement.

LES INVESTISSEMENTS

INTITULÉ	NOUVEAUX CRÉDITS 2019
TERRAINS SPORTIFS	16 000 €
MISE EN SÉCURITÉ	- €
VIDÉO PROTECTION	110 000 €
ERMITAGE	25 000 €
CIMETIÈRE	- €
CUISINE CENTRALE - MATÉRIEL RESTAURANT SC	5 000 €
ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS COMMUNAUX	5 000 €
ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES	140 000 €
ILLUMINATIONS	10 000 €
FORTS	100 000 €
DIVERS TRAVAUX BÂTIMENTS	700 650 €
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	25 000 €
INFORMATIQUE	10 000 €
ACQUISITION MOBILIERS ADMINISTRATIFS	5 000 €
MOBILIERS MATÉRIELS SCOLAIRES	5 000 €
DIVERS MATÉRIELS TECHNIQUES	45 000 €
DIVERS MATÉRIELS POLICE MUNICIPALE	7 750 €
ACQUISITION DE VÉHICULES	32 000 €
ACQUISITION MARINE	- €
JEUX DIVERS POUR ENFANTS	8 000 €
POSTES DE SECOURS + PLAGES NON CONCÉDÉES	5 000 €
AP - CP CUISINE CENTRALE	160 153 €
AP - CP FLICHE BERGIS	1 200 000 €
TOTAL	2 614 553 €

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

charges à caractère général	1 266 714,650
charges de personnel	3 880 000,000
atténuation de produits	876 863,000
autres ch. de gestion courante	518 040,000
frais de fonct.des groupes d'élus	
charges financières	28 274,630
charges exceptionnelles	56 560,000
provisions semi-budgétaires	25 500,000
dépenses imprévues	
total opérations réelles	6 651 952,280
virement à l'investissement	2 593 213,000
transferts entre sections	248 820,000
total opérations d'ordre	248 820,000
total dépenses fonctionnement	6 900 772,280
restes à réaliser	0,000
déficit reporté	0,000
TOTAL FONCTIONNEMENT	9 493 985,280

atténuation de charges	53 000,00
produits	621 025,00
impôts et taxes	4 683 000,00
dotations et participations	1 105 863,00
autres produits	176 500,00
produits financiers	0,00
produits exceptionnels	20 000,00
Reprise sur prov.semi-budg.	15 000,00
total opérations réelles	6 674 388,00
transferts entre sections	45 857,00
total opérations d'ordre	45 857,00
total recettes fonctionnement	6 720 245,00
restes à réaliser	0,00
excédent reporté	2 773 740,28
TOTAL FONCTIONNEMENT	9 493 985,28

BUDGET D'INVESTISSEMENT

Subventions d'équipement versées	230 000.00
Opérations d'équipement	2 614 553.00
Emprunts et dettes assimilées	47 301.00
RAR Commune	1 008 482.30
RAR MTPM (op° pour compte de tiers)	165 096.84
total opérations réelles	4 065 433.14
Opérations d'ordre transfert entre sections	45 857.00
total opérations d'ordre	45 857,00
Solde d'exécution reporté	34 982.20
TOTAL DEPENSES	4 146 272.34

Subventions d'investissement	46 678.00
Dotations, fonds divers	49 000.00
RAR Commune	484 364.50
RAR MTPM (op° pour compte de tiers)	165 096.84
Excédent de fonctionnement capitalisé	559 100.00
total opérations réelles	1 304 239.34
Virement de la section de fonctionnement	2 593 213.00
transferts entre sections	248 820,00
total opérations d'ordre	2 842 033,00
TOTAL RECETTES	4 146 272.34

LE BUDGET DES GÎTES DE L'ERMITAGE

Le compte administratif des gîtes pour l'année 2018, traduit des dépenses d'exploitation (entretien des gîtes) pour 15.719 € et des recettes (location) pour 29.868 €, ajoutées au résultat antérieur reporté pour un total de 54.011 €.

Pour 2019, le budget primitif des gîtes s'établit à 130.059 € réparti comme suit :

- **Exploitation : 83.748 €**
- **Investissement : 46.311 €**

TAUX D'IMPOSITION

Maintien des taux d'imposition des impôts locaux qui auront évolué de 9 % en 15 ans. **Voir tableau ci-contre :**

SAINT MANDRIER 2019		TAUX NATIONAL	TAUX DÉPARTEMENTAL	TAUX COMMUNES DE MÊME TAILLE
TH Taxe d'Habitation	12,54 %	24,54 %	23,97 %	15,13 %
TFB Taxe Foncier Bâti	18 %	21,19 %	23,65 %	20,85 %
TFNB Taxe Foncier Non Bâti	52,30 %	49,67 %	71,08 %	52,44 %

Source TAUX NATIONAL : DGCL / Source TAUX COMMUNES DE MÊME TAILLE : impot.gouv.fr



La convention cadre du PAPI des Petits Côtiers Toulonnais a été signée

Jeudi 4 avril dernier, la convention cadre qui fixe les modalités de mise en œuvre des actions et le plan de financement du PAPI des Petits Côtiers Toulonnais 2018-2021 a été signée par l'ensemble des partenaires. ■

Plus d'infos sur : www.metropletpm.fr

La vie patriotique

Les prochains rendez-vous...

MERCREDI 8 MAI

74ème Anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945

- **10h20** : Rassemblement des participants sur le parvis de l'église.
- **10h30** : Office religieux en présence des drapeaux.
- **11h20** : Cérémonie au monument aux morts.
- Vin d'honneur offert par les Anciens Combattants Square Adèle Jouvenceau.

À l'occasion du 8 mai, les Anciens Combattants organisent, sous l'égide de l'Office National des Anciens Combattants, la quête traditionnelle pour le Bleu de France. Le produit de cette quête est destiné aux œuvres sociales de l'ONAC.

Nous vous demandons de réserver le meilleur accueil à celles et ceux qui, comme chaque année, solliciteront votre générosité. Par avance, merci. ■

SAMEDI 8 JUIN 2019

Journée Nationale d'hommage aux morts pour la France en Indochine

- **11h10** : Rassemblement devant la stèle du quai Kennedy.
- **11h15** : Cérémonie avec dépôt de gerbe.

- **11h30** : Cérémonie devant le monument aux morts.

À l'issue de la cérémonie, l'Amicale des Nageurs de Combat offrira le vin d'honneur place Adèle Jouvenceau.

Mandréennes et Mandréens venez nombreux pour partager ces moments d'hommage et de recueillement. ■

Jean **KUHMANN**

Conseiller municipal délégué aux associations et cérémonies patriotiques.



Le Souvenir Français Comité de Saint Mandrier-sur-Mer est à la recherche d'une personne qui désire porter le drapeau, s'adresser à Jean-Claude **MARTIN**, Président de ce Comité. **Contact : 07 67 69 62 07**. Merci. ■

Les brèves du Conseil

Compte-rendu du 25 mars 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance le 25 mars 2019.

Toutes les séances du Conseil, annoncées par voie d'affichage et par voie de presse, sont ouvertes au public; celui-ci ne peut troubler l'ordre public et le déroulement des débats par ses interventions.

Les principales questions débattues portaient sur les points suivants :

- Vote des Comptes Administratifs 2018 de la Commune et des Gîtes.
- Vote des Comptes de Gestion 2018 de la Commune et des Gîtes.
- Vote du Compte de clôture du budget de l'eau suite au transfert de la compétence Eau à la Métropole Toulon Provence Méditerranée.
- Vote des taux des trois taxes locales qui restent inchangés en 2019 : Taxe d'habitation à 12,54 / Taxe sur le foncier bâti à 18,00 / Taxe sur le foncier non-bâti à 52,30.
- Vote du Budget Primitif 2019 de la Commune : l'équilibre s'établit à 13.640.985€ dont 9.493.985€ en fonctionnement et 4.146.272€ en investissement. Il est à noter que les dotations de l'Etat diminuent de 2,58%.

- Votes des subventions aux associations mandréennes et des participations aux organismes extérieurs.
- Vote du Budget Primitif 2019 des Gîtes : l'équilibre s'établit à 130.059€ dont 83.748€ en exploitation et 46.311€ en investissement.
- Demandes de subventions au Conseil Régional et au Conseil Départemental dans le cadre de l'extension du cimetière Les Pins et dans le cadre des dépenses de gestion et d'entretien du Domaine de l'Ermitage.
- Conventions d'objectifs 2019 avec les associations bénéficiant d'une subvention de plus de 23.000€ : Vivons ensemble, Les Lucioles, Lei Moussi, l'USSM Football, l'USSM Rugby et La Mandréane.
- Bilan annuel des cessions et acquisitions immobilières pour 2018.
- Établissement des dépenses effectuées par la commune dans le cadre du jumelage avec Procida.
- Dénomination de la salle de l'ancienne mairie annexe : Les Caroubes.
- Dématérialisation des dossiers de séances du Conseil Municipal.
- Constitution d'un groupement de commande entre la Commune et le CCAS pour

les titres-restaurant de leurs agents.

- Choix des attributaires des marchés pour les travaux d'aménagement du pôle social dans les locaux de l'ancien restaurant scolaire.
- Autorisation donnée au maire pour déposer au nom de la commune un permis de construire pour la réalisation d'un logement et d'un bureau (ancienne maison du gardien au cimetière) et d'une déclaration préalable pour l'aménagement des locaux du pôle social.

Sur les 33 délibérations donnant lieu à vote (hors votes des subventions aux associations et des participations communales), 12 ont été votées à l'unanimité, 8 avec 4 abstentions, 3 avec 3 abstentions, une avec 2 abstentions, 7 avec une abstention, une avec 1 contre et 2 abstentions et une avec 1 contre et 3 abstentions.

Un compte-rendu analytique de chaque séance du Conseil Municipal est affiché sur le tableau devant la Mairie sous huitaine et peut être consulté sur place par l'ensemble des citoyens, ainsi que tout rapport et compte-rendu. ■

Michel **MARIN**
Adjoint au Maire.

Le mot de l'opposition

SOUS RESERVE QUE CHACUN SOIT RESPONSABLE DE SON CHIEN !! et les chiens ASSURES ! BIEN SÛR !!!! FAUT penser 0, à nos BRAVES TOUTOUS, et à leurs propriétaires !! durant les grosses chaleurs !!!! et je sais qu'ils sont nombreux à SAINT-MANDRIER !!!!! et nos AMIS quatre ""s"" pattes, aiment aussi se baigner avec leur ""maitre"" !!!!! ET SURTOUT, de la PROPRETÉ AVANT TOUT, AVEC DES présentoirs de sac ""s""plastiques, ça c'est PRIMORDIAL, DE MAINTENIR LA QUALITÉ DE NOTRE ENVIRONNEMENT ET SURTOUT DU CIVISME, entre les propriétaires de CHIENS !!!!! ALORS, pourquoi pas leur concéder une PLAGE !!!!! perso J'AI des IDÉES !!!! et je les expose !!!!! MAINTENANT, c'est au CONSEIL MUNICIPAL DE PRENDRE DES DÉCISIONS !!!!! Moi je ne fais que DES PROPOSITIONS !!!!! MERCI DE ME LIRE !!!!! ■

Max LANFANT,
Rassemblement Bleu Marine.

Pollution aux hydrocarbures : Jeudi 28 mars, un grand moment de solitude pour l'adjointe à l'environnement qui amenait les enfants des écoles nettoyer la plage de Sainte-Asile dans le cadre de la journée nationale de nettoyage organisée par la fondation SURFRIDER : nous lui avons signalé que la plage était toujours **interdite d'accès par arrêté municipal depuis le 9 novembre** dernier pour cause de pollution par des galettes d'hydrocarbure toxiques ! Malgré cette interdiction, l'adjointe à l'environnement a laissé les enfants nettoyer la plage et s'exposer aux dangers dus à la présence des hydrocarbures comme le montre la photo ci-dessous.



En attendant que la dépollution de la plage de Sainte-Asile et celle des autres plages de Saint-Mandrier ainsi que leurs abords soit enfin terminée, nous proposons de remplacer le fameux pavillon bleu par le pavillon rouge ci-dessus reprenant les interdictions mentionnées dans l'arrêté municipal. ■

Les élus "Pour Mieux Vivre Tous Ensemble à Saint-Mandrier" :
Bruno COIFFIER, Raoul PAPIPIO, Severyn LEVY, François CORNU.

Quelques précisions

Bien évidemment Madame l'Adjointe à l'Environnement, Docteur en Médecine de surcroît, n'a pas emmené les enfants ramasser des déchets sur une zone polluée par des hydrocarbures.

En effet, l'organisme chargé par l'État d'identifier les zones polluées par les hydrocarbures a identifié « dans une zone de quelques m² située entre un enrochement et une cale, les galets et macro déchets souillés ont été enlevés [...] le reste de la plage est propre ».

Or tel que décrit, il s'agit d'une zone située en dehors de la plage.

Cette conclusion est consécutive aux travaux réalisés dans la même zone par l'entreprise Le Floch dès le 25 mars.

C'est donc en connaissance de cause et

sans risque que Madame DEFAUX, adjointe, a emmené les enfants participer à une opération de nettoyage des plages, comme elle le fait chaque année.

En outre, comme le montre la photo jointe par les élus d'opposition PMVTE, les enfants, équipés de gants, ont ramassé les déchets dans la partie limitrophe de la pinède, qui elle, n'a jamais été souillée.

En tout cas, je félicite une fois de plus les enfants pour l'exemple donné à l'occasion de cette journée citoyenne.

Je suggère une nouvelle fois aux élus d'opposition de PMVTE de mieux se renseigner et surtout d'éviter à l'avenir d'affoler les parents. ■

Le Maire.

LA RECETTE DE L'ERMITAGE



Velouté de petits pois frais au lard croustillant

INGRÉDIENTS (Pour 4 pers.)

- 1 kg de petits pois frais de L'Ermitage
- 2 oignons blancs nouveaux de L'Ermitage
- 2 pommes de terre nouvelles de L'Ermitage
- 10 feuilles de basilic de L'Ermitage
- 8 fines tranches de poitrine fumée de L'Ermitage
- 1 c. à soupe d'huile d'olive de L'Ermitage
- 20 g de beurre
- 10 cl de crème liquide
- sel, poivres mélangés

PRÉPARATION

Dans une cocotte, faire blondir dans le beurre fondu, tout en remuant, les petits pois écosés, les pommes de terre pelées et coupées en morceaux, les oignons émincés.

Ajoutez le basilic et 1l d'eau salée, couvrez et faites cuire 15 mn à petit frémissement. Mixez les légumes, ajoutez la crème.

Faites dorer les tranches de lard dans une poêle huilée.

Répartissez le velouté dans des coupelles, disposez les tranches de lard croustillantes au centre, poivrez et servez aussitôt.

Vous pouvez rajouter : du fromage râpé, des croûtons...

Bon appétit ! ■

5^{ème} Tournoi 3 contre 3 de Basketball « Challenge Jean Derrien »



La Fédération française de Basketball a accordé sa confiance au club de basket de Saint-Mandrier pour organiser un des tournois du département du Var qui permet aux joueurs de toute la France de venir participer pour obtenir des points. Il se déroulera le **dimanche 19 Mai de 9h30 à 12h30 sur les terrains extérieurs de basket du village près du parking du stade.** Venez découvrir cette nouvelle pratique du basketball qui entrera en scène au prochain Jeux Olympiques de 2020. On vous attend nombreux. ■

Buvette sur place. **Inscriptions au 06 73 03 72 74.**

CE BOSSARD ERIC.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Entrée au CP
2019 - 2020

Du **Lundi 15 Avril**
au **vendredi 17 Mai 2019**

Au **SERVICE SCOLAIRE**
- GUICHET UNIQUE -

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi
De 8h 00 à 12h 00 & de 13h 30 à 16h 30

09 67 51 98 08

Une permanence exceptionnelle est prévue

Samedi 27 avril de 8h à 12h

Pièces à fournir

- Dossier d'inscription
- Livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Certificat médical (modèle à télécharger sur le portail ou à retirer au GUICHET UNIQUE)
- Assurance scolaire 2018 - 2019
- Attestation CAF (uniquement si périssolitaire ou ALSH)
- Pour les enfants hors commune : dérogation de la commune de domicile
- Pour les enfants déjà scolarisés dans une autre école : certificat de radiation
- Jugement de divorce en cas de séparation

www.ville-saintmandrier.fr

ASSOCIATIONS / JEUNESSE / SPORT

La Régate Samu's Cup

Du 25 au 31 mai, l'ANSM organisera la Samu's Cup, un événement créé par l'Institut de Recherche Médicale Appliquée à la Pratique du Sport, régata corporatiste des personnels urgentistes, représentant 200 personnes réparties en 30 équipages. Des démonstrations des équipes du SAMU et SMUR, pompiers et chiens de sauvetage en mer, seront réalisées sur Saint-Mandrier le Jeudi 30 Mai à partir de 13h30. Cette manifestation a pu être réalisée grâce au concours de la mairie de Saint-Mandrier et de la CCI. Pour plus de renseignements : www.samuscup.fr ■

Henri **STROZYK**,
Président de l'ANSM.

SAMU'S CUP



Croisière sur le Douro pour l'association Festive de la Presqu'île



27 adhérents ont fait un voyage au Portugal : Croisière sur le Douro du 20 au 25 Mars 2019.

Départ de Porto sur le Vasco de Gama, ils ont remonté le fleuve en franchissant trois écluses. Ils ont visité Lamego, Vila Réal, Guimaraes, Braga et Porto. Les paysages vus du bateau étaient magnifiques (forêts et vignes). Ils ont découvert les spécialités portugaises dont les « Cristas de

Galo » (crêtes de coq) et dégusté le célèbre breuvage de Porto. Une jolie promenade en tramway d'époque sur une ligne privatisée jusqu'à l'embouchure du fleuve fut très apprécié.

Soirée folklorique sur le bateau, repas du commandant, animations diverses avec jeux écrits, loto, gastronomie digne d'un quatre étoiles, et pour parfaire ce séjour, « all inclusive », le tout avec un temps très agréable et un beau soleil. De plus, les portugais sont très chaleureux et accueillants. Les adhérents sont revenus satisfaits et ont retrouvé le mistral qui décoiffe à l'aéroport de Marseille. ■

Association
FESTIVE DE LA PRESQU'ÎLE.

Figures du village de mai

Les figures du village vous donnent rendez-vous **Samedi 25 Mai à 12h30, sous le kiosque de la place des résistants**, pour la découverte de la photographie qui met en lumière « les Barmans » : François Laurent dit « Choi » et Badi.

Vous pourrez retrouver leur photo durant tout un mois sous le kiosque et comme toujours, vous retrouverez l'intégralité des figures du village sur notre site : www.federationcavalas.com ! ■



Ci-dessus : Les « Mercières » Elise SAGE 1905-2001 et Anne-Marie LE GOFF née le 09 Décembre 1972.

La **FÉDÉRATION CAVALAS.**